

Agreste

Primeur

Numéro 243 - juin 2010

Les comptes provisoires de l'agriculture 2009
par région et catégorie d'exploitations

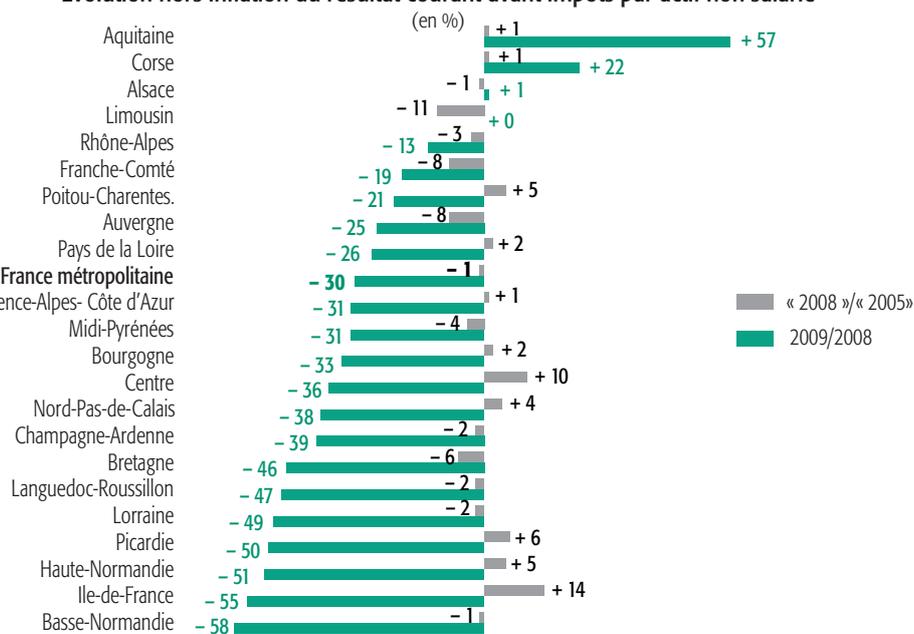
Baisse du revenu supérieure à 30 % dans treize régions

Les fortes baisses de revenu en grandes cultures et en élevage laitier se répercutent dans presque toutes les régions. Mais des disparités régionales existent au sein même des orientations.

En 2009, le résultat courant avant impôts (RCAI) par actif non salarié des exploitations professionnelles en France métropolitaine baisse de 30 %. Le revenu net d'entreprise agricole (RNEA), concept de revenu appliqué à la branche agriculture et très voisin du RCAI, baisse quant à lui de 34 %. À l'exception notable des engrais, l'année 2009 se caractérise par le recul des coûts de production. Cependant cette diminution des

charges ne compense pas le tassement de la valeur de la production dû aux baisses de prix, parfois fortes, de la plupart des produits végétaux et animaux. Les baisses de revenu dépassent 40 % en grandes cultures, en élevage laitier et en arboriculture fruitière, ce qui se traduit par un recul important du revenu agricole de plus de 20 % dans 16 régions, où ces spéculations sont très souvent importantes en part relative. Globalement, la situation des exploitations viticoles s'améliore légèrement, mais avec de fortes disparités régionales.

Baisse du revenu dans la quasi totalité des régions Évolution hors inflation du résultat courant avant impôts par actif non salarié



« 2005 » et « 2008 » : moyennes triennales centrées sur 2005 et 2008.

Source : Agreste - Indicateurs de revenu régionaux de l'agriculture

Récoltes céréalières en hausse, mais prix en baisse

Le revenu des exploitations spécialisées en céréales, oléagineux et protéagineux chute de 57 % en 2009, après une année 2008 déjà en baisse sensible. Celui des exploitations spécialisées en autres grandes cultures recule de 44 %. La valeur des récoltes diminue, avec la nette dépréciation des prix dans le sillage des prix mondiaux des matières premières. Les coûts de production de la récolte 2009 restent élevés, la baisse des prix des engrais n'étant intervenue qu'à partir du milieu de l'année. Conséquence, le >

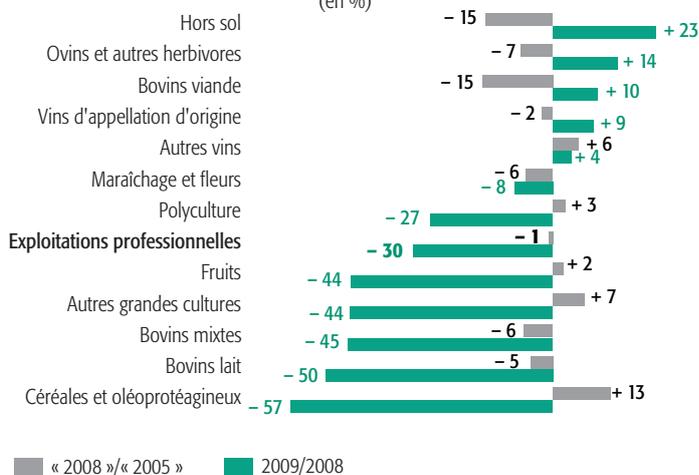
- revenu des régions de grandes cultures se détériore nettement :
- 55 % en Île-de-France,
 - 50 % en Picardie et - 38 % dans la région Nord - Pas-de-Calais qui bénéficie pour sa part de la bonne tenue de la bette-rave.

Des disparités entre régions viticoles, situation difficile des régions fruitières et maraîchères

Après la forte dégradation de 2008, le revenu des viticulteurs se redresse en 2009 : + 9 % en viticulture d'appellation et + 4 % en autre viticulture. Globalement, exception faite du champagne, les vendanges ont été bonnes par rapport au faible volume de 2008. Mais la crise économique rend plus difficile l'écoulement des vins, notamment d'appellation. Les prix de toutes les catégories de vins se replient. Les coûts de production, en léger recul, demeurent importants. Déjà en baisse l'année précédente, le revenu des arboriculteurs se dégrade sensiblement en 2009 (- 44 %). Celui des exploitations maraîchères et horticôles perd 8 %. La récolte de fruits d'été revient à la normale après une année 2008 déficitaire. L'été maussade

Année 2009 difficile dans la majorité des orientations

Évolution hors inflation du résultat courant avant impôts par actif non salarié (en %)



« 2005 » et « 2008 » : moyennes triennales centrées sur 2005 et 2008.

Source : Agreste - Comptes nationaux par catégorie d'exploitations

n'a pas favorisé la demande et ces produits, de même que les légumes d'été, se sont écoulés à bas prix. Les charges en engrais et produits de protection des cultures restent élevées. Dans ce contexte, les situations régionales, voire départementales, sont très différenciées. En Aquitaine, la forte progression de la récolte viticole en Gironde compense largement la baisse enregistrée dans les départements comportant une production avicole et fruitière (Landes

et Lot-et-Garonne). En conséquence, le revenu de l'Aquitaine se redresse de 57 % après un recul de 34 % en 2008. En Alsace, le revenu progresse de 1 %. Dans cette région, le revenu de la viticulture d'appellation est estimé en hausse de 13 % et celui des grandes cultures, constituées pour une grande part de maïs, évoluerait favorablement (+ 12 %). Ces augmentations conjuguées compensent les baisses des autres spécialisations, notamment l'élevage laitier. La situation est moins favorable dans les autres régions viticoles et céréalières plus tournées vers le blé tendre ou l'orge. En Champagne-Ardenne, où les vendanges de champagne sont en net repli, le revenu des viticulteurs d'appellation fléchit de 36 %. La baisse du revenu régional dans son ensemble atteint 39 %. En Poitou-Charentes, le recul est plus limité (- 21 %), du fait de l'abondante récolte de vins pour cognac qui se traduirait par une hausse de 23 % du revenu des exploitations viticoles. En Languedoc-Roussillon, également région fruitière, la sécheresse de l'été 2009 et la poursuite de la réduction du vignoble dédié aux

Pour en savoir plus...

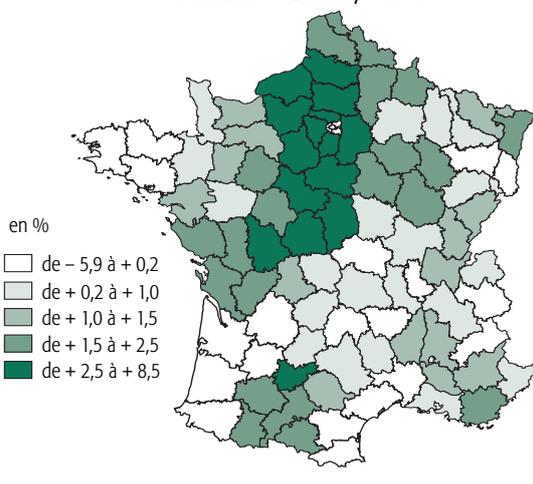
« L'agriculture en 2009 en France et en Europe », Insee première n° 1303, juin 2010

■ Rapports présentés à la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation du 30 juin 2010, en ligne sur le site www.agreste.agriculture.gouv.fr

■ Les données détaillées des indicateurs de revenu par catégorie d'exploitations et par région sont disponibles sur le site www.agreste.agriculture.gouv.fr, rubrique « données en ligne »

Malgré les baisses de revenu de 2008 et 2009, la tendance reste positive sur 20 ans dans plus de 80 % des départements

Évolution du RCAI par Utans départemental : tendance « 2008 »/« 1991 »



Source : Agreste - Indicateurs de revenu régionaux de l'agriculture

> vins de table se répercutent sur le volume de la récolte. Le revenu baisse de 47 % et rejoint le niveau historiquement bas de 2005. Il perd 31 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur, où arboriculture fruitière et maraîchage prédominent, et se situe ainsi à sa plus faible valeur depuis quinze ans.

Conjoncture laitière difficile, disparités régionales en bovins viande

En 2009, le coût de l'alimentation animale se réduit nettement dans les orientations bovines, mais ne permet pas de compenser la baisse du chiffre d'affaires pour les éleveurs laitiers. Leur revenu reflue de 50 %. En effet, la conjoncture laitière de 2009 a été difficile. La collecte diminue. Le prix du lait, en baisse depuis le second semestre de 2008, s'est détérioré de 17,4 % en moyenne sur l'année civile. Ainsi, le revenu des régions laitières de l'Ouest et de l'Est chute : - 58 % en Basse-Normandie, - 49 % en Lorraine, - 46 % en Bretagne malgré l'amélioration de revenu des élevages hors-sol. La baisse de revenu est plus limitée en

Franche-Comté (- 19 %), grâce à la bonne tenue du prix du lait destiné à la fabrication des fromages AOC. Dans cette région, contrairement à la tendance générale, le revenu des éleveurs laitiers se maintiendrait en 2009. Dans l'ensemble, la situation est plus favorable pour les producteurs de viande bovine. Grâce à la diminution des charges en achats d'aliments composés, les éleveurs bovins viande bénéficient dans l'ensemble d'une relative amélioration de leur revenu de 10 %. Il existe cependant des évolutions régionales différenciées liées à leur spécialisation dans l'élevage de broutards ou d'animaux finis. Les prix des animaux finis se replient et entraînent par exemple en Pays de la Loire un recul de 3 % du revenu des éleveurs de bovins allaitants. En revanche, celui des producteurs limousins progresse de 19 % car les prix des animaux maigres, très déprimés en 2008, remontent.

Un léger mieux en élevage ovin mais les difficultés demeurent

Le revenu des exploitations ovines s'améliore de 14 % en

2009. La production recule de nouveau, mais grâce à des prix en hausse, elle progresse en valeur. Cette progression ainsi que des charges allégées en alimentation animale et l'augmentation des aides publiques à la filière sont à l'origine de la relative amélioration du revenu en 2009. Les revenus des zones d'élevage extensif du Massif Central sont tributaires des évolutions du revenu dégagé par les exploitations d'élevage bovin (suivant qu'il est allaitant ou laitier) ou d'élevage ovin. Dans le contexte de baisse générale, le revenu du Limousin reste stable en 2009. Celui de l'Auvergne, qui pratique également l'élevage laitier, se replie de 25 %. Sur les vingt dernières années, l'évolution du revenu moyen des exploitations reste toutefois positive dans la plupart des orientations à l'exception de l'élevage hors sol, de l'arboriculture fruitière et de la viticulture.

Éliane Le Rey, Gilbert Terroux, Jean Sparhubert

SSP - Bureau des Statistiques sur les Productions et les Comptabilités Agricoles

Un nouveau système d'information sur les revenus basé sur le RICA

■ Les comptes par catégorie d'exploitations détaillent les résultats annuels des exploitations agricoles selon les principales orientations de production. Ils sont établis par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) sur le champ des exploitations agricoles métropolitaines professionnelles. Ils mesurent l'impact annuel de la conjoncture sur le résultat d'exploitation de l'activité agricole. Le calcul des comptes par catégorie d'exploitations s'insère dans le cadre plus large d'un système d'indicateurs s'appuyant totalement sur les résultats du Réseau d'information comptable agricole (RICA) qui constituent la référence pour les années passées.

■ En 2010, la méthode utilisée depuis 2006 pour le calcul des comptes nationaux par catégorie d'exploitations a été étendue au calcul des indicateurs de revenu au niveau régional. La base de départ et les séries passées sont

directement issues des résultats du RICA. Au niveau régional, les données de base sont les résultats par OTEX. Dans le cas où les résultats d'une ou plusieurs OTEX ne sont pas suffisamment représentatifs dans la région, des procédures d'arbitrage et de traitement des ruptures temporelles des données de départ sont appliquées. Le résultat pour l'ensemble de la région est ensuite recalculé en agrégeant les données par OTEX avec des pondérations issues des enquêtes sur la structure des exploitations.

■ Pour le calcul des résultats de l'année en cours, une méthode d'actualisation des données détaillées du RICA de l'année précédente consiste à appliquer des indices conjoncturels retraçant les évolutions régionales des différents postes.

■ Afin de retracer les disparités au sein des régions, un indicateur d'évolution du revenu

est également calculé par département. Il s'appuie sur les résultats du RICA par région et catégorie d'exploitations, pondérés par la structure de production propre à chaque département.

■ La notion de revenu retenue dans ce nouveau système est celle utilisée traditionnellement dans le RICA : le résultat courant avant impôts (RCAI) par actif non salarié. Les évolutions sont calculées en termes réels en déflétant par l'indice de prix du produit intérieur brut (PIB).

■ Le nouveau système permet donc de disposer de données totalement cohérentes et comparables en évolution et en niveau :

- par type d'exploitation (OTEX) au niveau national
- par région
- pour les principales OTEX de la région
- par département.

Évolution du revenu agricole selon les départements et les régions

(Résultat courant avant impôts par actif non salarié en termes réels, en %)

Régions et départements	2009 / 2008	« 2008 » / « 2005 »	« 2008 » / « 1991 »	Régions et départements	2009 / 2008	« 2008 » / « 2005 »	« 2008 » / « 1991 »
Seine-et-Marne	- 57,0	+ 14,1	+ 2,8	Charente	- 8,3	+ 6,9	+ 1,5
Yvelines	- 56,6	+ 13,6	+ 3,0	Charente-Maritime	- 12,2	+ 9,2	+ 1,7
Essonne	- 56,5	+ 14,8	+ 3,5	Deux-Sèvres	- 32,5	- 2,8	+ 1,7
Val-d' Oise	- 52,0	+ 12,8	+ 2,6	Vienne	- 45,2	+ 4,7	+ 2,8
ILE-DE-FRANCE	- 54,8	+ 13,6	+ 3,0	POITOU-CHARENTES	- 21,3	+ 4,6	+ 1,7
Ardennes	- 37,2	+ 2,6	+ 1,6	Dordogne	+ 8,7	- 6,3	- 0,9
Aube	- 40,9	- 0,3	+ 2,4	Gironde	+ 166,6	+ 16,9	- 1,2
Marne	- 38,3	- 4,1	+ 0,9	Landes	- 27,3	- 7,7	- 0,2
Haute-Marne	- 39,9	+ 3,3	+ 2,5	Lot-et-Garonne	- 18,9	- 4,1	- 0,8
CHAMPAGNE-ARDENNE	- 38,7	- 1,6	+ 1,7	Pyrénées-Atlantiques	- 13,0	- 11,6	- 2,7
Aisne	- 46,6	+ 1,5	+ 2,4	AQUITAINE	+ 56,9	+ 0,9	- 1,0
Oise	- 53,0	+ 10,5	+ 3,7	Ariège	- 13,9	- 8,5	+ 1,6
Somme	- 52,8	+ 9,3	+ 2,9	Aveyron	- 4,1	- 6,7	+ 0,9
PICARDIE	- 50,4	+ 6,2	+ 3,2	Haute-Garonne	- 55,1	- 4,2	+ 2,5
Eure	- 47,9	+ 9,1	+ 3,3	Gers	- 46,5	- 2,4	+ 2,1
Seine-Maritime	- 58,2	+ 1,0	+ 2,7	Lot	- 17,4	- 6,1	+ 0,9
HAUTE-NORMANDIE	- 51,2	+ 5,0	+ 3,2	Hautes-Pyrénées	- 17,9	- 8,3	+ 1,6
Cher	- 34,7	+ 4,7	+ 2,7	Tarn	- 28,7	- 5,0	+ 1,1
Eure-et-Loir	- 37,6	+ 16,8	+ 3,7	Tarn-et-Garonne	- 31,7	+ 0,3	+ 2,8
Indre	- 33,8	+ 4,4	+ 3,3	MIDI-PYRENEES	- 31,4	- 4,2	+ 1,8
Indre-et-Loire	- 36,3	+ 6,8	+ 2,4	Corrèze	- 2,7	- 10,8	+ 0,8
Loir-et-Cher	- 35,3	+ 10,2	+ 3,0	Creuse	+ 4,8	- 12,0	+ 0,9
Loiret	- 35,4	+ 14,3	+ 3,4	Haute-Vienne	- 2,4	- 10,7	+ 1,1
CENTRE	- 36,2	+ 10,0	+ 3,1	LIMOUSIN	+ 0,0	- 11,1	+ 0,9
Calvados	- 53,5	+ 1,1	+ 1,4	Ain	- 37,0	- 0,3	+ 1,3
Manche	- 56,9	- 3,0	+ 0,6	Ardèche	+ 2,2	+ 3,7	+ 1,1
Orne	- 58,4	- 1,0	+ 1,2	Drôme	+ 4,9	+ 10,9	+ 1,4
BASSE-NORMANDIE	- 58,2	- 1,0	+ 1,0	Isère	- 33,3	- 1,3	+ 0,6
Côte-d'Or	- 27,3	+ 8,8	+ 2,3	Loire	- 16,9	- 8,4	+ 0,2
Nièvre	- 41,5	- 6,8	+ 0,7	Rhône	- 0,4	- 10,0	- 1,7
Saône-et-Loire	- 17,4	- 4,8	+ 0,8	Savoie	- 8,6	- 5,7	+ 0,2
Yonne	- 42,9	+ 8,6	+ 2,2	Haute-Savoie	- 23,6	- 6,2	+ 0,2
BOURGOGNE	- 32,8	+ 2,2	+ 1,6	RHONE-ALPES	- 13,1	- 3,0	+ 0,2
Nord	- 36,9	+ 2,6	+ 1,7	Allier	- 14,2	- 9,7	+ 0,2
Pas-de-Calais	- 37,8	+ 4,1	+ 2,2	Cantal	- 25,1	- 10,3	+ 0,1
NORD-PAS-DE-CALAIS	- 38,3	+ 4,3	+ 2,1	Haute-Loire	- 34,2	- 9,7	- 0,1
Meurthe-et-Moselle	- 49,8	- 0,8	+ 1,0	Puy-de-Dôme	- 30,3	- 6,2	+ 0,3
Meuse	- 51,1	- 0,7	+ 0,8	AUVERGNE	- 25,0	- 8,2	+ 0,2
Moselle	- 49,1	- 1,0	+ 1,0	Aude	- 56,4	- 2,6	- 3,9
Vosges	- 44,0	- 4,2	+ 0,1	Gard	- 52,5	+ 0,1	- 3,9
LORRAINNE	- 49,4	- 1,8	+ 0,7	Hérault	- 61,7	- 3,3	- 5,9
Bas-Rhin	+ 0,0	+ 1,4	+ 1,7	Lozère	- 13,0	- 5,8	- 0,5
Haut-Rhin	+ 3,5	- 1,0	+ 0,1	Pyrénées-Orientales	- 40,9	+ 1,9	- 2,2
ALSACE	+ 0,6	- 0,8	+ 0,6	LANGUEDOC-ROUSSILLON	- 46,8	- 1,7	- 3,8
Doubs	- 2,3	- 7,0	+ 1,3	Alpes-de-Haute-Provence	- 48,1	+ 0,8	+ 1,2
Jura	- 21,9	- 8,9	+ 1,3	Hautes-Alpes	- 49,9	- 6,1	- 0,1
Haute-Saône	- 32,0	- 6,0	+ 1,0	Alpes-Maritimes	- 15,8	- 2,8	+ 0,6
Territoire de Belfort	- 29,7	- 6,2	+ 0,8	Bouches-du-Rhône	- 43,2	+ 0,3	+ 0,3
FRANCHE-COMTE	- 18,5	- 8,0	+ 1,0	Var	- 18,1	+ 1,0	+ 1,8
Loire-Atlantique	- 14,3	+ 2,9	+ 1,3	Vaucluse	- 35,4	+ 1,8	+ 1,1
Maine-et-Loire	- 14,2	+ 0,6	+ 0,8	PROV.-ALPES-CÔTE-D'AZUR	- 30,6	+ 0,6	+ 1,1
Mayenne	- 35,6	+ 1,5	+ 1,5	Corse du Sud	+ 28,9	- 2,9	+ 1,8
Sarthe	- 33,9	+ 1,9	+ 1,8	Haute-Corse	+ 23,9	+ 2,5	+ 8,4
Vendée	- 23,3	- 1,8	+ 1,5	CORSE	+ 22,4	+ 1,2	+ 5,1
PAYS DE LA LOIRE	- 26,1	+ 1,7	+ 1,3	France métropolitaine	- 30,4	- 0,9	+ 0,8
Côtes-d'Armor	- 31,9	- 8,6	- 0,4				
Finistère	- 37,5	- 6,3	+ 0,0				
Ille-et-Vilaine	- 53,7	- 6,7	+ 0,5				
Morbihan	- 43,8	- 6,9	- 0,2				
BRETAGNE	- 46,2	- 6,2	+ 0,0				

« 1991 », « 2005 » et « 2008 » : moyennes triennales centrées sur les années 1991, 2005 et 2008.

Source : Agreste - Indicateurs de revenu régionaux de l'agriculture